

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 janvier 2023

n° 004-23

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F21014, relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, dans la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 20 janvier 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-six janvier dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Luc Berthoud à Corine Wolff - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Christophe Richel à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffénat - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 janvier 2023

délibération n° 004-23

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F21014, relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, dans la commune de La Motte-Servolex**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, dans la commune de La Motte-Servolex (lot 1 pour les travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable), a été attribué au groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP.

Le lot 1, relatif aux travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable de 300 mm entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray, consiste en :

- la pose en tranchée ouverte du réseau d'eau potable en fonte ductile de diamètre 300 mm sur 3,7 km,
- la pose du réseau d'eau potable sur 92 ml en tranchée ouverte en fonte ductile de diamètre 300 mm et sous l'autoroute A43, sur 75 ml en fonçage en PEHD gainé PP de diamètre 355 mm,
- la pose des chambres de vannes d'adduction et de distribution, comprenant l'installation du génie civil et le montage des pièces hydrauliques.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, du réservoir de la Bataillarde à la rue Joseph et Humbert Richard, sur environ 1,2 km,
- tranche optionnelle 1 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la rue Joseph et Humbert Richard au droit de l'autoroute A43, à la chambre de sectorisation principale de Barby, sur environ 1,5 km,
- tranche optionnelle 2 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la chambre de sectorisation principale de Barby au droit de l'autoroute A43.

En novembre 2021, le marché a fait l'objet d'un premier avenant portant sur la tranche ferme, pour prendre en compte des travaux supplémentaires dus à des problématiques foncières, des prix nouveaux pour améliorer l'exploitation des ouvrages et la sécurité du personnel, et une prolongation du délai d'exécution.

Le fort encombrement du sous-sol, notamment chemin de la Tessonnière d'en Bas, a nécessité l'adaptation du projet au fur et à mesure de son avancement (plusieurs croisements du réseau de gaz). Ainsi, les quantités prévues au moment de l'élaboration du projet pour la réalisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 se sont avérées insuffisantes. Ces modifications ont fait l'objet d'un deuxième avenant.

La technique du fonçage prévue initialement dans le cadre de la tranche optionnelle 2 pour le passage de la canalisation de transport sous l'A43 a dû être abandonnée pour la méthode dite « du fond de trou avec tarière », plus onéreuse mais adaptée à la présence de rocher compact et dense.

Ainsi, l'avenant 3 entraîne une augmentation de 65 182,30 € HT du montant de la tranche optionnelle 2 du marché, ce qui représente une augmentation de 2,79 % environ du montant total initial du marché.

	Montant initial HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Avenant 3 HT	Total HT
Tranche ferme	620 589,10 €	112 957,85 €	39 842,00 €		773 388,95 €
Tranche optionnelle 1	956 770,17 €		30 553,00 €		987 323,17 €
Tranche optionnelle 2	760 535,30 €			65 182,30 €	825 717,60 €
Total	2 337 894,57 €	112 957,85 €	70 395,00 €	65 182,30 €	2 586 429,72 €

L'augmentation globale du marché après avenants 1, 2 et 3 est de 248 535,15 € HT, soit un pourcentage de 10,63 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21014,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 janvier 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 3 au marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray dans la commune de La Motte-Servolex (lot 1 travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable),

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

004-23

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 3 au marché F21014, relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray, dans la commune de La Motte-Servolex
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	31 janvier 2023
Annexe(s) :	Avenant 3 au marché F21014

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230131-lmc1H28832H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28832H1

Date de transmission en Préfecture : 31 janvier 2023

Date de réception en Préfecture : 31 janvier 2023

Publication sur le site internet: mercredi 01 février 2023